

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue le lundi 09 février 2009 à 16h00 heures à la salle de l'Âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence de Bertrand Bouchard, maire.

Présences : Michel Larouche  
Bernard Boivin  
Régis Pilote  
Lise Savard  
Guy Tremblay  
Absence : René Cayer

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION DE CONCORDANCE
3. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### **26-02-09 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

#### **27-02-09 Résolution de concordance**

**ATTENDU QUE** la municipalité des Éboulements se propose d'emprunter par billets un montant total de 499 000\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux ;

| <b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b> | <b>POUR UN MONTANT DE \$</b> |
|-------------------------|------------------------------|
| 80-08                   | 490 000                      |
| 78-08                   | 9 000                        |

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**QUE** les billets seront signés par Bertrand Bouchard, maire et Linda Gauthier secrétaire trésorière;

**QUE** les billets seront datés du 17 février 2009 ;

**QUE** les intérêts sur les billets seront payables semi annuellement ;

**QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 10 400 \$
2. 10 900 \$
3. 11 500 \$
4. 12 200 \$
5. 12 900 \$ (à payer en 2014)
6. 441 100 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 17 février 2009, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 80-08 et 78-08, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

**28-02-2009 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligation à la suite des demandes de soumissions publiques**

Il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** la municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 499 000\$ par billets en vertu des règlements numéros 80-08 et 78-08 au prix de 98,07100 échéant en série 5 ans comme suit :

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 10 400 \$  | 3,00000 % | 2010 |
| 10 900 \$  | 3,10000 % | 2011 |
| 11 500 \$  | 3,60000 % | 2012 |
| 12 200 \$  | 4,00000 % | 2013 |
| 454 000 \$ | 4,40000 % | 2014 |

**QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**29-02-09 Levée de la réunion**

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 16h30 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Bertrand Bouchard  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière